

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	29.04.2014	11:40	14.131	DEAS	
	Annule et remplace				

**Auteur(s):** Pascale Gazareth

**Titre:** Blanchâtel: l'Etat doit aider les employés qui paieront les pots cassés!

**Contenu:**

Les décisions sont tombées, le linge sale neuchâtelois passera désormais aux bains... à Yverdon. Blanchâtel licenciera, et c'est donc d'abord les employés, en l'occurrence surtout les employées, qui paieront le prix de l'efficacité économique voulue en créant Blanchâtel sous forme de société privée plutôt que publique. En raison de ce choix créateur, nous estimons que les collectivités publiques ont une responsabilité morale particulière envers ces employés. Nous attendons dès lors du Conseil d'Etat qu'il mette tout en œuvre pour permettre aux personnes licenciées de retrouver rapidement un emploi équivalent, par le biais à la fois de son service de l'emploi, de sa qualité d'employeur et des contacts qu'il entretient avec les autres anciens clients de Blanchâtel.

Nous lui demandons par ailleurs de s'astreindre à donner un poids particulier à l'empreinte sociale et écologique dans les critères que lui et ses institutions satellites posent lors de l'élaboration de leurs offres soumises à marché public. Des camions de linge sale puis propre qui parcourent chaque semaine des dizaines de kilomètres, c'est bien sûr des emplois, mais c'est surtout des routes qui s'usent plus vite, des maladies pulmonaires à soigner, des bâtiments à dégrader, etc., etc. Les institutions publiques comme HNe ne peuvent pas l'ignorer.

**Développement (obligatoire pour les résolutions à l'adresse du Conseil fédéral ou des Chambres fédérales):**

L'histoire de Blanchâtel s'est écrite dès sa création. Les autorités de l'époque ont misé sur une structure privatisée pour réduire le coût des buanderies hospitalières. Comment? Par de premiers licenciements et une baisse globale des conditions de travail, même si Blanchâtel s'est montré, dans ce domaine, un employeur plutôt correct. Mais une entreprise privée doit dégager du bénéfice, trouver des clients, elle fait l'objet de rachats et évolue donc selon les stratégies de ses nouveaux patrons. Et surtout, elle se trouve en concurrence avec d'autres entreprises. Quant aux institutions publiques qui forment ses clients historiques, elles sont soumises à la loi sur les marchés publics qui les oblige à accepter l'offre la plus avantageuse. Il ne pouvait donc pas en aller autrement pour Blanchâtel que de perdre un jour à ce jeu des marchés publics. Parce que les lois du marché ne se contentent pas d'une entreprise qui fonctionne à satisfaction mais qu'elles exigent celle qui se présente comme la meilleure, sans se soucier ni de la réalité ni des conséquences non immédiates, donc du coût total réel des prestations fournies. Un coût total que l'on préfère ignorer aussi dans certains groupes politiques du moment que des économies à court terme se profilent, ce qui n'empêche pas de s'indigner le jour où les licenciements sont prononcés. Pour notre part, face à cette chronique d'une mort annoncée, nous estimons que l'Etat doit assumer notre responsabilité collective envers les travailleurs et travailleuses licenciées pour que nos buanderies coûtent toujours moins cher aux contribuables neuchâtelois. Nous recommandons donc au Conseil d'Etat de redoubler d'efforts pour les aider à sortir de ce mauvais pas. Et pour éviter la répétition de tels psychodrames, nous l'invitons à sensibiliser ses services et surtout ses institutions satellites à l'importance de poser des critères clairs en faveur d'un développement local durable global, c'est-à-dire aussi social et environnemental qu'économique, lors de la rédaction de leurs offres soumises à marché public.

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Gazareth Pascale	Gehringer Carol
Autres signataires (nom, prénom)	Christiane Gloor
Zurita Martha	
Ziegler Daniel	
Kitsos Philippe	
Dupraz Cédric	
De la Reussille Denis	
Bregnard Théo	
Perret Thomas	
Eschler Pierre-Yves	
Fivaz Fabien	
Konrad François	
Perez Miguel	
Frütschi André	
Angst Doris	
Forel Olivier	
Stauffer Quentin	
Jeandroz Françoise	
Favre Oskar	
Herrmann Patrick	
Aubert Jean-Jacques	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**